



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 5473

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la suppression des postes de cadre technique dépendant des services de ce ministère. Les cadres techniques, outre le rôle qu'ils jouent dans les actions de détection et de perfectionnement des meilleurs jeunes pratiquants, sont par ailleurs des agents d'une extrême efficacité dans la promotion de leurs disciplines. De plus, ceux-ci appartiennent à un corps créé par le général de Gaulle en 1962 et ils ont largement prouvé depuis trente ans leur raison d'être dans le paysage sportif national. Aussi, ne serait-il pas envisageable de ne pas appliquer les réductions d'effectifs prévues à ces cadres techniques ?

Texte de la réponse

Comme l'ensemble des départements ministériels, le ministère de la jeunesse et des sports contribue à la politique de maîtrise des effectifs dans la fonction publique. Pour 1993 des suppressions d'emplois ont été inscrites dans la loi de finances ; il n'est pas possible, dans la conjoncture actuelle, de ne pas s'y soumettre. Dans le secteur sportif, ces suppressions sont en 1993 au nombre de quatre-vingt-quatre, elles concernent effectivement des emplois de cadres techniques placés auprès du mouvement sportif et qui assurent la liaison entre l'État et ce mouvement. Ces suppressions de postes sont toutefois compensées par l'attribution d'une subvention spécifique, permettant au mouvement sportif, pour chaque emploi budgétaire supprimé, de recruter un collaborateur de niveau équivalent. Cette subvention sera reconduite au cours des années prochaines. Le niveau de l'encadrement technique des sportifs doit ainsi être garanti. Particulièrement attentive à l'évolution de cette situation, le ministre de la jeunesse et des sports veillera à ce que, en 1994, soient préservés les moyens dont dépendent le développement du sport et l'encadrement technique des sportifs.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5473

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2775

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3350